

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 12 MARS 2026

DELIBERATION N° 26-03-031

**Budget annexe transport par navettes touristiques : résultats et affectation
2025**

L'an deux mil vingt-six, le douze mars à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Date de convocation : 6 mars 2026

Date d'affichage : 6 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 10

ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha - RETORNAZ André - MAGNIN Carine - GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre - FEUTRIER Stéphanie - GRANGE Michel - GIRAUD Nicolas

Représenté : 2

ROCHARD Sophie (donne procuration à GIRAUD Nicolas) - POIROT Marie (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre)

Absents : 3

CLAPPIER Pascal - RETORNAZ Lénaïck - MARTIN Jean-Marie

Secrétaire de séance :

RAMBAUD Marie-Pierre

Rapporteur :

Natacha Rivas, adjointe au maire.

Je vous rappelle les résultats budgétaires de l'exercice 2025 du budget annexe transport par navettes touristiques :

Recettes de fonctionnement	1 642 591.40 €
Dépenses de fonctionnement	1 462 184.58 €
Résultat de l'exercice	180 406.82 €

A la clôture de l'exercice 2025, les résultats cumulés (c'est-à-dire intégrant les résultats reportés des exercices antérieurs) sont les suivants :

Recettes de fonctionnement	1 642 591.40 €
Dépenses de fonctionnement	1 462 184.58 €
Résultat de l'exercice	180 406.82 €
Résultat reporté	0.00 €
Résultat de fonctionnement de clôture	180 406.82 €

Je vous propose de reporter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

Résultat global de la section de fonctionnement	180 406.82 €
Solde du résultat de fonctionnement (après affectation en réserves) (002)	180 406.82 €

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 5 mars 2026, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable et communication du 5 mars 2026,
Où l'exposé de Madame Rivas,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

➤ de reporter les résultats comme indiqué ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents
Copie conforme
Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 17/03/2026

Publication : 17/03/2026

Valloire, le 17/03/2026

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.

